



**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 14 août 2024, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents(es) : Monsieur David Bourdages, Directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc
Madame Aude Buevoz, Directrice générale adjointe
Monsieur Pascal Bujold, Maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Doris Deschênes, Mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Madame Cynthia Dufour, Mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Madame Rachel Dugas, Mairesse de Nouvelle
Monsieur David Ferguson, Maire de Ristigouche-Sud-Est
Monsieur Rémi Lagacé
Madame Nicole Lagacé
Monsieur Jean-Claude Landry
Madame Denise Leblanc
Monsieur Guy Richard
Monsieur Bruce Wafer

Excusés : Monsieur Mathieu Lapointe, Préfet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 12 juin 2024
5. Finances
 - 5.1. Adoption des déboursés MRC-FLI et FLS pour les mois de mai et juin 2024 – États financiers au 30 juin 2024
6. Administration :
 - 6.1. Demande d'appui – MRC de La Haute-Gaspésie : Projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec
 - 6.2. Compensation GES MRC Avignon 2023
 - 6.3. Approbation de contrat : conception bulletin Automne 2024 – Sébastien Cantin
 - 6.4. Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) :
 - 6.4.1. Adoption de l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers
 - 6.4.2. Prolongation de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et utilisation des surplus anticipés
 - 6.5. Négociation du nouveau Pacte fiscal/Entente de réciprocité avec le gouvernement du Québec : demande d'équité au gouvernement du Québec dans le partage du point de TVQ
7. Services techniques et évaluation
 - 7.1. Autorisation de signature - Délégation de gestion : MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2024-2025
 - 7.2. APO – Évaluation foncière 2024 – Délégation de pouvoir
8. Aménagement du territoire
 - 8.1. Certificat et/ou avis de conformité
 - 8.1.1. Municipalité de Saint-André-de-Restigouche : règlement 006-2024
 - 8.1.2. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2024-491
 - 8.1.3. Municipalité de Nouvelle : règlement 437
 - 8.1.4. Municipalité de Nouvelle : règlement 438
 - 8.2. Autorisation de signature de l'Entente MAMH-OGAT
9. Développement économique :
 - 9.1. Autorisation de signature de l'Avenant 3 AEQ
 - 9.2. Dépôt des projets/financement acceptés au CIC au 3 juillet 2024
 - 9.3. Collecte de données pour la stratégie de développement touristique de la Baie-des-Chaleurs – Approbation de l'offre de service du CIRADD
10. Développement territorial et social

- 10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse
 - 10.1.1. Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex
 - 10.1.2. Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex;
 - 10.1.3. Fonds Entente de développement culturel
- 10.2. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)
 - 10.2.1. Pôle d'économie sociale GÎM – Entente sectorielle en économie sociale 2024-2026 – Approbation et autorisation de signature
 - 10.2.2. Entente Place Aux Jeunes (PAJ) 2024 – Approbation et autorisation de signature
- 10.3. Renouvellement MADA
- 10.4. Entente FLAC et RDS-GÎM - Approbation et autorisation de signature
- 10.5. Demande au Programme Nouveaux Horizons
- 11. Sécurité publique :
 - 11.1. Entente de gestionnaire de formation – Renouvellement pour 2024-2025 – Autorisation de signature;
- 12. Ressources humaines :
 - 12.1. Confirmation d'embauche – Agent de développement Culture et patrimoine
- 13. Correspondance
 - 13.1. Liste de correspondances
- 14. Période de questions;
- 15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2024-08-14-204

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 14 août 2024. 2 pages.*

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 12 juin 2024

CMRC-2024-08-14-205

Document déposé :

MRC AVIGNON. Procès-verbal CMRC – 12 juin 2024. 41 pages.

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 12 juin 2024.

5. Finances

5.1. Adoption des déboursés MRC-FLI et FLS pour les mois de mai et juin 2024 – États financiers au 30 juin 2024

CMRC-2024-08-14-206

Document déposé :

MRC AVIGNON. Déboursés MRC-FLI-FLS – mai et juin 2024 – États financiers au 30 juin 2024. 41 pages.

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

D'adopter les déboursés MRC-FLI et FLS pour les mois de mai et juin 2024 – États financiers 30 juin 2024.

6. Administration :

6.1. Demande d'appui – MRC de La Haute-Gaspésie : Projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec

CMRC-2024-08-14-207

Document déposé :

MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE. Résolutions 12383-06-2024 et 12384-06-2024. 12 juin 2024. 6 pages.

Résolution concernant une demande d'appui de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement au projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12383-06-2024 de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement au projet pilote caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé en avril 2024 des mesures afin de favoriser la protection du caribou montagnard en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie est en faveur de la mise en place de mesures favorisant la préservation du caribou montagnard localisé en majeure partie dans les monts Chic-Chocs et McGerrigle, ces mesures devant être efficaces et adaptées à la réalité socioéconomique du milieu de vie visé;

CONSIDÉRANT que les mesures gouvernementales s'appliquent essentiellement au territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie où est localisée, en majeure partie, la harde de caribous montagnards;

CONSIDÉRANT que les mesures gouvernementales proposées par le gouvernement du Québec, dans sa récente annonce, auront inévitablement des impacts majeurs négatifs sur l'ensemble de l'industrie du tourisme, sur les activités de plein air et sur l'industrie forestière dans la MRC de La Haute-Gaspésie et, par conséquent, ces mesures entraveront sérieusement l'accès au territoire pour la pratique de diverses activités ancestrales pour la population locale;

CONSIDÉRANT que l'économie de la MRC de La Haute-Gaspésie est essentiellement axée sur le tourisme et les activités de plein air dans les Chic-Chocs et les territoires avoisinants, et que l'accès au territoire de la Haute-Gaspésie, qui est situé en altitude, constitue une mesure d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les discussions ont eu lieu depuis les dernières années entre le gouvernement du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et de nombreux intervenants du territoire en regard de l'enjeu de la protection du caribou et que la position de la MRC et de la majorité des intervenants du milieu a toujours été à l'effet de trouver un juste équilibre entre la protection du caribou et les enjeux socioéconomiques du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie trouve inacceptables les récentes mesures projetées par le gouvernement du Québec pour l'occupation du territoire et la préservation des milieux de vie que sont les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'imprévisibilité engendrée par la situation qui prévalait préalablement à la publication du projet pilote est intenable et que les mesures actuellement en place ont d'importantes conséquences socioéconomiques en Haute-Gaspésie depuis plusieurs années;

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon :

- Appuie la MRC de La Haute-Gaspésie à l'égard de sa position quant au projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec, laquelle est présentée dans sa résolution numéro 12384-06-2024, adoptée le 12 juin 2024, et jointe à la présente;
- Sensibilise le gouvernement du Québec en regard des impacts socioéconomiques dévastateurs advenant la mise en œuvre des mesures prévues à son projet pilote de protection du caribou montagnard déposé en avril 2024;
- Sensibilise l'ensemble des acteurs dans ce dossier sur l'importance de la sauvegarde du caribou et de la biodiversité comme condition gagnante dans le maintien des certifications;
- Sensibilise l'ensemble des acteurs dans ce dossier en regard de la nécessité de la mise à contribution de tous les acteurs forestiers de la Gaspésie et des autres partenaires dans la mise en place de solutions, lesquelles sont connues et font consensus;
- Transmette au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au premier ministre du Québec, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au député de Gaspé à l'Assemblée nationale du Québec et à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et députée de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Extrait de résolution : M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé, Mme Kristina Michaud, députée fédérale de Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia et Mme Diane Lebouthillier, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et députée fédérale de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine

6.2. Compensation GES MRC Avignon 2023

CMRC-2024-08-14-208

Document déposé :

Calculs des émissions de GES 2023 (fichier Excel).

Résolution concernant la compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables aux activités de la MRC Avignon réalisées en 2023

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'intégration du développement durable dans ses activités et souhaite continuer à s'améliorer dans une optique d'exemplarité;

CONSIDÉRANT que les activités de la MRC Avignon ont généré un total de 66 393 kg de CO₂ en 2023, provenant principalement des déplacements du personnel et des élus;

CONSIDÉRANT que des mesures de réduction et de compensation des émissions de GES sont essentielles pour respecter les engagements environnementaux de la MRC;

CONSIDÉRANT que la coopérative SARGIM offre un service de compensation carbone et qu'elle est la seule entreprise à le faire sur territoire de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT qu'il en coûtera un peu moins de 2 910 \$ pour compenser les émissions de GES 2023 de la MRC auprès de SARGIM;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Engage des actions de sensibilisation auprès du personnel et des élus concernant la réduction de l'empreinte carbone;
- Mette en place un système de suivi pour évaluer les progrès et ajuster les stratégies de réduction;
- Compense ses émissions de GES 2023 auprès de SARGIM pour un montant de 2 910 \$.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Cathy Cauvier, coordonnatrice en environnement et Corinne Pedneault, conseillère aux entreprises

6.3. Approbation de contrat : conception bulletin Automne 2024 – Sébastien Cantin

CMRC-2024-08-14-209

Document déposé :

SÉBASTIEN CANTIN. Soumission 00000773. 26 juin 2024. 1 page.

Résolution concernant l'autorisation de signature de la soumission de Sébastien Cantin relativement à la conception « bulletin Automne 2024 »

CONSIDÉRANT que la MRC désire produire un bulletin à transmettre à la population ainsi qu'aux partenaires et organismes du son territoire;

CONSIDÉRANT que cette orientation a été entérinée par le conseil dans son budget 2024;

CONSIDÉRANT la soumission 00000773 de Sébastien Cantin concernant le sujet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte la soumission de Sébastien Cantin pour une dépense totale n'excédant pas 11 644 \$ (avant taxes) et qu'elle autorise le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages à signer ladite soumission. Que cette dépense soit prise à même le budget prévu à cet effet.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.4. Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) :

6.4.1. Adoption de l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers

CMRC-2024-08-14-210

Résolution concernant l'adoption de l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers

CONSIDÉRANT que les responsabilités des municipalités vis-à-vis des enjeux animaliers, incluant certaines dispositions des règlements portant sur les nuisances et l'urbanisme, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38-002, r. 1) et l'article 63 portant sur les animaux errants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

CONSIDÉRANT que cette entente inclut l'application de dispositions sur l'enregistrement de chiens, la perception des tarifs correspondants, et la fourniture de services de conseil et d'assistance aux municipalités sur la gestion des enjeux animaliers, dont les animaux errants;

CONSIDÉRANT que les attentes de la population envers le bien-être animalier ont grandement progressé, ainsi que le statut légal des animaux;

CONSIDÉRANT que la suspension des activités du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) engendre des coûts supplémentaires pour les municipalités qui doivent intervenir seules (ex. ressources humaines et soins vétérinaires), notamment par rapport aux animaux errants;

CONSIDÉRANT que le financement du plan de soutien à court terme permettra de rétablir les services du RPABDC en soutenant l'embauche de ressources humaines et l'amélioration des installations actuelles, en plus de structurer un plan de soutien à long terme incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

CONSIDÉRANT que la proposition de répartition financière entre les municipalités a été approuvée en décembre 2023 par les élus des MRC Avignon et Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte la proposition d'entente 2024-2025 avec le Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animalier.

Que le préfet, Mathieu Lapointe et le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages, soient autorisés à signer tout document relatif à cette proposition.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

6.4.2. Prolongation de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et utilisation des surplus anticipés

CMRC-2024-08-14-211

Résolution concernant l'adoption de l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers se termine le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière d'un montant de 182 073 \$ entre le MAMH et la MRC Avignon, gestionnaire de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers, se termine le 27 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dépenses effectuées et la révision des prévisions budgétaires de l'entente permettent d'identifier un surplus anticipé de 35 000 \$ au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le Comité de mobilisation sur les enjeux animaliers, réuni le 18 juin 2024, recommande aux municipalités signataires de l'entente :

- De prolonger du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 l'utilisation des contributions financières versées par les municipalités et de l'aide financière consentie par le MAMH;
- De prioriser l'utilisation des surplus budgétaires pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT que la prolongation de l'accompagnement par le chargé de projet enjeux animaliers permettra de faciliter l'avancement :

- De l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers 24-25;
- Du plan de soutien à long terme au Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon fasse une demande de prolongation du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 de la convention d'aide financière au MAMH, au nom des municipalités signataires de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers.

Que la MRC utilise les surplus budgétaires de l'entente en priorité pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers.

Que le préfet, Mathieu Lapointe et le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages, soient autorisés à signer tout document relatif à cette proposition.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

6.5. Négociation du nouveau Pacte fiscal/Entente de réciprocité avec le gouvernement du Québec : demande d'équité au gouvernement du Québec dans le partage du point de TVQ

CMRC-2024-08-14-212

Document déposé :

FQM. *Documentation*. 12 pages.

Résolution concernant la négociation du nouveau Pacte/Entente de réciprocité avec le gouvernement du Québec : demande d'équité au gouvernement du Québec dans le partage du point de TVQ

CONSIDÉRANT le changement majeur de partenariat intervenu à travers la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* signée entre le Gouvernement du Québec et les municipalités (via leurs associations) à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT le consensus afin de réviser la formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ);

CONSIDÉRANT le rôle central des MRC comme gouvernement de proximité dans l'action gouvernementale, le soutien aux communautés ainsi que l'importance de soutenir adéquatement ce rôle par un financement équitable;

CONSIDÉRANT l'impact majeur sur la sollicitation de la MRC dans le soutien aux municipalités qu'aurait une répartition inéquitable et inadéquate des nouveaux revenus prévus à la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*;

CONSIDÉRANT les informations qui circulent à l'effet que des changements majeurs seraient imposés dans l'utilisation des fonds provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) et que ceux-ci mettraient en danger la pérennité des interventions des MRC dans un contexte de sursollicitation;

CONSIDÉRANT l'importance d'une prise de position directe de l'UMQ et de la FQM envers le soutien et la représentation des MRC selon leurs besoins et défis;

CONSIDÉRANT que la FQM réclame que dix pour cent (10 %) de l'enveloppe annuelle soit distribuée selon une formule qui tiendrait compte de l'éloignement/insularité et de l'IVÉ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la FQM est que le partage de la valeur de la croissance de la TVQ n'augmente pas les iniquités, mais soit effectué selon une formule équitable qui aura pour effet de soutenir véritablement les régions en fonction de leur éloignement/insularité et de leur situation économique;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite que les orientations, calculs et décisions basés sur l'investissement centralisé et la simple prise en compte de la population, ne soient plus utilisés étant donné les preuves d'inefficacité connues et avérées pour le développement et la revitalisation du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite que les valeurs d'équité, de soutien mutuel et de leadership positif dans le développement au Québec soient réellement intégrées dans les politiques et les actions gouvernementales, entre autres dans la répartition des fonds et nouveaux revenus municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

Requiert un positionnement clair et direct des associations FQM et UMQ, envers les MRC, leurs rôles et mandats et leur financement;

Requiert du gouvernement, des ministères et des partenaires des MRC la reconnaissance et l'intégration des principes d'équité, de soutien collectif et de leadership positif dans leur action, orientations, décisions et politiques;

Appuie la position de la FQM de réserver dix pour cent (10 %) de l'enveloppe globale aux municipalités éloignées/insulaires ou défavorisées.

Mandate le préfet afin d'interpeller par lettre la ministre des Affaires municipales et tous les partenaires pertinents à cet effet et de solliciter l'intervention des municipalités du territoire.

Extrait de résolution : Municipalités de la MRC Avignon, M. Jacques Demers, président de la FQM, M. Martin Damphousse, président de l'UMQ, Mme Andrée Laforest, députée de Chicoutimi, Ministre des Affaires municipales et Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, les MRC du Québec.

7. Services techniques et évaluation

7.1. Autorisation de signature - Délégation de gestion : MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2024-2025

CMRC-2024-08-14-213

Document déposé :

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS. Facture 010037. 2 pages.

Résolution concernant l'autorisation de signature de la Délégation de gestion : MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2024-2025

CONSIDÉRANT la Délégation de gestion : MRC Avignon – PADF – Travaux réalisés sur les TPI – Saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT la facture du Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages, à signer et payer la facture 010037 du Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs au montant de 95 350.39 \$ (avant taxes).

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.2. APO – Évaluation foncière 2024 – Délégation de pouvoir

CMRC-2024-08-14-214

Résolution concernant la délégation à la MRC de Bonaventure le soin de procéder en son nom dans le cadre du nouveau contrat en évaluation foncière

CONSIDÉRANT la fin du contrat de services d'évaluation foncière au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les obligations de la MRC Avignon en la matière;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la MRC Bonaventure et la volonté de maintenir celui-ci;

CONSIDÉRANT le dossier d'appel d'offres du nouveau contrat en évaluation foncière pour une prestation de services débutant au 1er janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délègue à la MRC de Bonaventure le soin de procéder en son nom dans le cadre d'un appel d'offres commun pour un nouveau contrat de services pour l'évaluation foncière débutant le 1er janvier 2025.

Que la MRC Avignon mandate son directeur général, monsieur David Bourdages, afin de représenter la MRC dans ce dossier, de valider toute information permettant d'élaborer ledit appel d'offres et au besoin de faire partie de tout comité d'analyse et/ou de sélection prévu dans le processus d'appel d'offres.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et François Bujold, directeur général, MRC de Bonaventure

8. Aménagement du territoire

8.1. Certificat et/ou avis de conformité

8.1.1. Municipalité de Saint-André-de-Restigouche : règlement 006-2024

CMRC-2024-08-14-215

Document déposé :

Règlement n° 006-2024, résolution n° 095-2024 du 20 juin 2024.

Résolution concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-André-de-Restigouche pour le règlement no 006-2024

CONSIDÉRANT le règlement no 006-2024 de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-André-de-Restigouche pour le règlement n° 006-2024, adopté suivant la résolution n° 095-2024 du 20 juin 2024.

Extrait de résolution : Tania Lebel, directrice générale et greffière-trésorière et Laurent Nadeau, aménagiste

8.1.2. Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2024-491

CMRC-2024-08-14-216

Document déposé :

Règlement n° 2024-491 modifiant le règlement de zonage n° 2009-155 concernant les unités d'habitation accessoires, résolution n° 24-07-135.

Résolution concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2024-491

CONSIDÉRANT le règlement n° 2024-491 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2024-491 modifiant le règlement de zonage n° 2009-155 concernant les unités d'habitation accessoires, adopté suivant la résolution n° 24-07-135 du 8 juillet 2024.

Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, Samuel Landry, responsable de l'urbanisme et Laurent Nadeau, aménagiste

8.1.3. Municipalité de Nouvelle : règlement 437

CMRC-2024-08-14-217

Document déposé :

Règlement n° 437 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 de façon à modifier l'article 4.12.1.2 « interdictions », résolution n° 188-06-2024.

Résolution concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 437

CONSIDÉRANT le règlement n° 437 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 437 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 de façon à modifier l'article 4.12.1.2 « interdictions », adopté suivant la résolution n° 188-06-2024 du 10 juin 2024.

Extrait de résolution : Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, Isabelle Boudreau, responsable de l'urbanisme et Laurent Nadeau, aménagiste

8.1.4. Municipalité de Nouvelle : règlement 438

CMRC-2024-08-14-218

Document déposé :

Règlement n° 438 modifiant le règlement de lotissement n° 325.2 de façon à modifier l'article 3.1.3.1 « Dispositions applicables aux voies de circulation à l'intérieur ou à proximité des fortes pentes », résolution n° 220-07-2024.

Résolution concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 438

CONSIDÉRANT le règlement no 438 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 438 modifiant le règlement de lotissement n° 325.2 de façon à modifier l'article 3.1.3.1 « Dispositions applicables aux voies de circulation à l'intérieur ou à proximité des fortes pentes », adopté suivant la résolution n° 220-07-2024 du 15 juillet 2024.

Extrait de résolution : Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, Isabelle Boudreau, responsable de l'urbanisme et Laurent Nadeau, aménagiste

8.2. Autorisation de signature de l'Entente MAMH-OGAT

CMRC-2024-08-14-219

Document déposé :

MAMH. Convention aide financière MAMH-MRC – OGAT. 11 pages.

Résolution concernant l'autorisation de signature de l'Entente MAMH-OGAT

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT qu'à compter de la mise en vigueur des nouvelles OGAT le 1er décembre 2024, la MRC disposera de trois ans pour faire l'exercice de révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de manière à répondre aux nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT qu'afin de soutenir l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) dans cet exercice, le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de cette aide financière, une convention dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en oeuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire doit être signée entre la MRC et le MAMH;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

Autorise le directeur général et le préfet à signer la Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en oeuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et M. Stéphane Bouchard, sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire

9. Développement économique :

9.1. Autorisation de signature de l'Avenant 3 AEQ

CMRC-2024-08-14-220

Document déposé :

MEIE. Avenant 3. Mai 2024. 5 pages.

Résolution concernant l'autorisation de signature de l'Avenant 3 à la convention d'aide financière – Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière intervenue entre le MEIE et la MRC Avignon en date du 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'Avenant 3 de ladite Convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de signer ledit avenant et que ce dernier est conforme aux attentes et discussions;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise le préfet, Mathieu Lapointe, à signer l'Avenant 3 à la Convention d'aide financière intervenue entre le MEIE et la MRC Avignon dans le cadre du programme Réseau Accès entreprise Québec.

Extrait de résolution : MEIE, M. Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.2. Dépôt des projets/financement acceptés au CIC au 3 juillet 2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. Projets acceptés par le comité d'investissement commun en 2024 – MAJ le 3 juillet 2024. 2 pages.

Les projets acceptés par le Comité d'investissement commun au 3 juillet 2024 sont déposés à l'attention des maires à titre informatif seulement.

9.3. Collecte de données pour la stratégie de développement touristique de la Baie-des-Chaleurs – Approbation de l'offre de service du CIRADD

CMRC-2024-08-14-221

Document déposé :

Offre de service du CIRADD : OS_MRC_Avignon_et_MRC_de_Bonaventure_20240802.pdf.

Résolution concernant la réalisation d'une collecte de données avec le CIRADD

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a développé une approche conjointe avec la MRC de Bonaventure et a accepté de participer à l'élaboration d'une stratégie de communication en tourisme pour la Baie-des-Chaleurs conjointement avec la MRC de Bonaventure (Résolution CMRC-2024-06-12-188);

CONSIDÉRANT que la collecte de données auprès des visiteurs de proximité de la Baie-des-Chaleurs en saison basse permet de soutenir les orientations de la Stratégie de développement touristique 2023-2027 et de la Planification stratégique territoriale et organisationnelle 2023-2027 en plus de participer à la mobilisation du milieu et au rayonnement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'appui de professionnels de recherche comme le CIRADD est essentiel pour soutenir les agentes de développement touristique des MRC Avignon et de Bonaventure dans leurs mandats;

CONSIDÉRANT que les coûts engendrés sont répartis également entre les deux MRC;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au budget spécifique pour des actions en tourisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC accepte l'offre de service du CIRADD pour un mandat de collecte de données au montant estimé de 17 287,29 \$ avant taxes.

QUE le conseil de la MRC couvre 50 % de cette dépense à même le budget Tourisme réservé à cet effet.

QUE le conseil de la MRC autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à autoriser ladite offre de service et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Samuelle Fugère Morin, agente de développement touristique, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse

10.1.1. Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CMRC-2024-08-14-222

Document déposé :

MRC AVIGNON. Tableau de recommandations. 2 pages.

Résolution concernant les recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Cercle de Fermières de Saint-André-de-Restigouche	85 ^e anniversaire de fondation du Cercle de Fermières	1 500 \$
Maximum 90	23 ^e édition du festival La Virée Trad	2 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial, coordination du développement social et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.2. Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex;

CMRC-2024-08-14-223

Document déposé :

MRC AVIGNON. Tableau de recommandations. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Cercle de Fermières de Saint-André-de-Restigouche	85 ^e anniversaire de fondation du Cercle de Fermières	1 000 \$

Nouveau Regard Gaspésie	Porter le stress autrement, vers l'action sans tension	2 250 \$
Maximum 90	23 ^e édition du festival La Virée Trad	3 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.3. Fonds Entente de développement culturel

CMRC-2024-08-14-224

Document déposé :

MRC AVIGNON. Tableau de recommandations. 2 pages.

Résolution concernant la recommandation du comité d'analyse du Fonds de l'Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT le Fonds de l'Entente de développement culturel de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour le projet au Fonds Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
MRC Avignon	Stage en patrimoine	9 750\$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.2. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

10.2.1. Pôle d'économie sociale GÎM – Entente sectorielle en économie sociale 2024-2026 – Approbation et autorisation de signature

CMRC-2024-08-14-225

Document déposé :

Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2026. 22 pages.

Résolution concernant l'autorisation de signature de l'Entente sectorielle en économie sociale 2024-2026 – Pôle d'économie sociale

CONSIDÉRANT l'importance des entreprises d'économie sociale dans la lutte à la dévitalisation pour la MRC Avignon et la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir ces OBNL et coopératives afin d'assurer leur pérennité et leur impact positif dans nos communautés;

CONSIDÉRANT l'historique de soutien de la MRC Avignon au Pôle d'économie sociale GÎM et l'importance de maintenir ce partenariat;

CONSIDÉRANT la proposition d'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2026;

CONSIDÉRANT que ladite entente requiert une signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

Endosse l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2026 et s'engage à y contribuer pour un montant de 4 000\$ par année durant deux années.

Autorise le préfet et/ou préfète suppléante et la direction générale à signer l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2026.

Mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes

10.2.2. Entente Place Aux Jeunes (PAJ) 2024 – Approbation et autorisation de signature

CMRC-2024-08-14-226

Document déposé :

PAJ. *Documentation*. 23 pages.

Résolution concernant l'entente de financement de Place aux Jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux 2024-2025

CONSIDÉRANT le dépôt du budget et du plan d'action 2024-2025 de Place aux Jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux;

CONSIDÉRANT que le soutien à Place aux Jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux a été prévu au Fonds d'intervention prioritaire de la MRC Avignon lors de l'exercice budgétaire 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît l'apport de Place aux Jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux dans le développement territorial et le soutien à l'attractivité et à la rétention de jeunes diplômé.e.s sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la collaboration avec Place aux Jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux se maintient depuis plusieurs années et que la MRC Avignon souhaite poursuivre ce partenariat;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise le financement de Place aux Jeunes Baie-des-Chaleurs / Les Plateaux pour un montant annuel de 26 000 \$.

Que le préfet, Mathieu Lapointe et le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages, soient autorisés à signer tout document relatif à cette proposition.

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.3. Renouveau MADA

Le point est reporté à une rencontre ultérieure.

10.4. Entente FLAC et RDS-GÎM - Approbation et autorisation de signature

CMRC-2024-08-14-227

Document déposé :

RDS-GÎM. *Protocole d'entente*. 4 pages.

Résolution concernant l'approbation et l'autorisation de signature de l'entente entre la Démarche intégrée en développement social – Avignon le Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RDS-GÎM)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente dans le cadre du soutien financier de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC);

CONSIDÉRANT que ladite entente nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon requiert le retrait du protocole de l'extrait du site Web de la FLAC (consulté le 18 juillet 2024 – Section Leviers) ;

Que la MRC Avignon autorise le préfet, Mathieu Lapointe, et le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages, à signer ladite entente modifiée.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Matthieu Paradis, agent de développement territorial

10.5. Demande au Programme Nouveaux Horizons

CMRC-2024-08-14-228

Document déposé:

Répertoire. 2 pages.

Résolution concernant le dépôt d'une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2024

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population dans la MRC Avignon et l'adoption en 2022 de la politique Municipalité Amie des Aîné.e.s de la MRC;

CONSIDÉRANT la méconnaissance constatée de divers services par les aîné.e.s et leurs proches dans la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la volonté d'agir pour mieux faire connaître les nombreux services offerts pour les aîné.e.s et leurs proches dans la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon dépose une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînées 2024 afin de traduire, imprimer et diffuser le répertoire des services aux aîné.e.s et leurs proches - MRC Avignon et mandate sa directrice générale adjointe, madame Aude Buévoz, à signer ladite demande et en effectuer les suivis.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe

11. Sécurité publique :

11.1. Entente de gestionnaire de formation – Renouvellement pour 2024-2025 – Autorisation de signature;

CMRC-2024-08-14-229

Document déposé :

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS (ENPQ). Renouvellement – entente de gestionnaire de formation. Lettre du 15 février 2024. 1 page.

Résolution concernant l'autorisation de signature de l'entente de gestionnaire de formation – Renouvellement pour 2024-2025

CONSIDÉRANT que le 30 juin 2024, l'entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et la MRC Avignon est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT que cette entente sera reconduite pour une durée d'un an, soit le 1er juillet 2024 au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que la reconduction de cette entente nécessite maintenant une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mathieu Ferguson Dufour, technicien en prévention des incendies

12. Ressources humaines :

12.1. Confirmation d'embauche – Agent de développement Culture et patrimoine

CMRC-2024-08-14-230

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Julien Saint-Louis

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'agent.e de développement territorial – Culture et patrimoine réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée par un comité interne;

CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Julien Saint-Louis au poste d'agent de développement territorial – Culture et patrimoine pour un remplacement à durée déterminée d'un maximum de 15 mois (remplacement de congé de maternité de Frédérique Caissy).

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Correspondance

13.1. Liste de correspondances

Document déposé:

MRC AVIGNON. Résumé et correspondance. 14 août 2024. 47 pages.

14. Période de questions;

Un citoyen est présent et demande de l'information concernant le processus de signification d'infraction et d'amendes. Après quelques échanges, le citoyen est invité à prendre rendez-vous avec la direction générale.

15. Levée de l'assemblée

CMRC-2024-08-14-231

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
Que l'assemblée soit levée à 20h32.



David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier



Nicole Lagacé
Préfète suppléante et mairesse de Matapédia